



Délibération	2017-101-FINKL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.10

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

QUESTION N°2017-101

FINANCES : Espace Petite Enfance – Adoption de la convention de mise à disposition complète de locaux et de mobilier entre la ville d'Arques et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Par délibération en date du 14 septembre 2016, les élus communautaires ont décidé du principe de transfert de compétence des communes à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, de la Petite Enfance (création et gestion des crèches, des haltes garderies fixes ou itinérantes, des relais d'assistantes maternelles, des lieux d'accueil enfants parents, soutien aux maisons d'assistantes maternelles). Le transfert est effectif depuis le 1^{er} janvier 2017, date de création de la CAPSO.

Le Comité Technique du Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Arques a donné un avis favorable lors de sa séance du 13 décembre 2016 à propos du transfert de la petite enfance.

La délibération n°2016-28 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 15 décembre 2016 a acté le transfert de la compétence petite enfance et a autorisé Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer tout document relatif à ce transfert.

L'exercice de cette nouvelle mission de service public nécessite la mise à disposition complète des locaux appartenant à la commune et du mobilier affecté, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, conformément à l'article L.1321-1 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L5211-5-III du code général des collectivités territoriales, la mise à disposition complète des locaux entraîne une subrogation totale de la part de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer dans les droits et obligations incombant normalement au propriétaire.

Le projet de convention de mise à disposition complète de locaux et de mobilier est joint en annexe.

Les biens seront mis à disposition à compter du 1^{er} janvier 2017, pour la durée pendant laquelle les locaux seront utilisés pour l'exercice de la compétence petite enfance, le cas

échéant, la mise à disposition au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer cessera de plein droit.

Pour des raisons pratiques, et pour une période temporaire, le Centre communal d'action sociale continuera à assurer le paiement de charges courantes (comme internet) liées à la gestion de la Petite Enfance. La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer remboursera intégralement ces dernières, conformément à l'article 5 de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition complète des locaux situés rue de Sète à Arques et du mobilier et toute pièce y afférent
- D'inscrire les recettes en résultant à l'article 758 des budgets 2017 et suivants

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2017



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Affiché le 29 septembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 22 septembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT - Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE - James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne - Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
James MUNCK ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 24 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 5 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.